

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
A CARACTERE SOCIAL

84.164

DATE DE CONVOCATION

6 Décembre 1984

DATE D'AFFICHAGE

6 Décembre 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 33

CONTRE :

ABSTENTIONS :

arch.
X
Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

6. DEC. 1984

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION Loi n° 62.213
du 2.3.62

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le QUATORZE DECEMBRE à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FARER, TAP, BOUTET, LE GUEUT, BENOIT, MOST, Mme LAFAYE, MM. DAUZIDOU, BUSSEREAU, Adjoint. Melle DEVIGNE, M. MARCONI, Mme GAUDIN, MM. BIROLLEAU, PAPEAU, BERNARD, Mme JEAN, M. ROUDOT, Mme CENAC, MM. LACOTTE, POTENNEC, LAPERCHE, GEOFFROY, THOMAS - Mmes DE GAYE, BUCHET, FONTAN, MM. BARBAT, MONNARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
Melle BARRAID-DUCHERON par M. ROUDOT
M. CANDAU par Mme BUCHET
M. COUNIL par M. LE GUEUT

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 1984, le Conseil Municipal avait inscrit un crédit réservé de 7 330F AU chapitre 951 article 657 "Subventions à caractère social".

La Commission d'Action Sociale réunie le 23 novembre 1984 propose d'attribuer ces crédits à différentes sociétés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 1984,
- Vu les propositions de la Commission d'Action Sociale en date du 23 Novembre 1984
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

. Amicale des sapeurs-pompiers de ROYAN	500 F
. Association des Familles de ROYAN et environs	1 300 F
. Association des Paralysés de France	500 F
. Camarades de Combats de ROYAN et environs	330 F
. Secours Catholique de ROYAN	300 F
. Croix Rouge Française	1 000 F
. Association des Chiens Guides d'aveugles de l'Ouest	400 F
. Association Valentin-Haüy	1 000 F
. Association Marne-Yeuse-Animation	1 000 F
. Association des Myopathes de France	1 000 F
	<hr/>
TOTAL	7 330 F

-- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits réservés du chapitre 951 article 657 du budget primitif de l'exercice 1984.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM Les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]